



Deutsche Gesellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Coopération Allemande au Développement
German Development Cooperation

Projet Appui à la Décentralisation au Cameroun (ADEC)

B.P. : 7 814 Yaoundé - Cameroun
Tél. : (237) 221 36 71/221 29 29/220 94 40
Fax. : (237) 221 50 48
E-mail : gtz-kamerun@cm.gtz.de

**LA DECENTRALISATION ET LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES
EN DECENTRALISATION**

Bibliographie sélective et commentée en langues française et
anglaise orientée vers les préoccupations africaines et
camerounaises

Mai 2003

Introduction

La décentralisation se met progressivement en place au Cameroun. Elle devient de plus en plus une réalité dans le pays. En tant que construction politique, administrative, économique et sociale, elle se présente comme un facteur de consolidation de la démocratie, de refondation de l'Etat et d'impulsion du développement local. A terme, elle doit remodeler les relations entre l'Etat et les citoyens, faire avancer le processus démocratique et promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires publiques.

Beaucoup de documents et de livres ont déjà été écrits sur la décentralisation au Cameroun, en Afrique et dans le monde. Mais, ces publications ne sont pas toujours connues ou rendues disponibles.

Le Projet ADEC envisage de combler cette lacune dans le cadre de l'appui au processus de décentralisation au Cameroun. Il est en train de mettre en place un Centre de Documentation sur la décentralisation et renforcement des capacités en décentralisation. Ce document présente dans les grandes lignes le contenu des documents déjà rassemblés et disponibles au sein du projet ADEC et qui peuvent y être consultés. L'accès au Centre de documentation est ouvert au public en général et aux acteurs de la décentralisation en particulier.

Généralités

AGRAWAL Arun et RIBOT Jesse C, Making decentralization accountable: A framework for analysis and empirical studies from South Asia and West Africa, Draft, 1999 , 40 P

This paper is motivated by the increasing value of decentralization as a political and economic goal in developing countries, and the flood of writing that has sought to respond to this development without adequately examining what exactly constitutes decentralization. The paper respond to this gap in the literature and seeks to objectives: to use a political economic and institutional perspective for a framework to analyse decentralization initiatives, and to apply the offered framework to four purposively selected cases from two different regions. The framework focuses on *actors*, their *powers*, and *accountability* as the critical dimensions of all decentralization measures. We have selected the cases of Kumaon in India, Nepal, Senegal and Mali purposively to ensure variation on independent variables. The cases are drawn from South Asia and West Africa in part to examine whether the framework for analysis is robust across these diverse setting. All the cases pertain to the decentralization of political and livelihood practices around forestry. The comparative analysis carry out in light of our framework leads to identify powers of enforcement and downward accountability to constituents as two critical aspect decentralization efforts.

BIWOLE Gilbert, L'institution communale au Cameroun , SOPECAM , 144 Pages.

La tradition de l'administration municipale camerounaise est vieille d'un siècle. Après avoir signé en juillet 1884 le traité de concession avec les chefs Deido, Bell et Akwa, les Allemands, pour protéger leurs intérêts commerciaux face aux prétentions françaises et anglaises, se voient en effet contraints de renforcer rapidement leur implantation. Aidé du Chancelier Puttkamer, le Baron Von Soden, nommé Gouverneur, est chargé de cette tâche.

L'une des premières mesures que prend le nouveau Gouverneur se traduit par la création de deux circonscriptions administratives : celle du Nord à Victoria et celle du Sud à Kribi. A la tête de chacune d'elle, un chef de circonscription assisté de six membres : voilà créés les tous premiers conseils municipaux dans le pays. Douala, siège des institutions, n'a pas de conseil municipal, mais plutôt une « court of Equity », sorte de tribunal de commerce, chargé de régler les litiges de plus en plus nombreux dans ce domaine suite à l'augmentation des activités. Yaoundé n'est encore qu'un poste avancé à l'intérieur, à la limite de la savane et de la forêt et dont la position stratégique, vite reconnue, garantit un brillant avenir.

L'autorité coloniale Allemande met en place une administration, mais surtout des équipements : bureaux, logements, écoles, hôpitaux, jardins publics(...).

Depuis cette époque, l'action n'a consisté qu'à parfaire cette épure. Bien des progrès ont été enregistrés, des lacunes décelées et souvent corrigées. L'effort est demeuré constant dans la volonté d'améliorer l'existant, de rendre les structures toujours plus efficaces et adaptées. Les compétences des collectivités locales ont été définies, les moyens matériels précisés, les rapports avec le pouvoir central et la tutelle clarifiés.

Du Bois de Gaudusson Jean et Médard Jean-François (sous la dir.), L'Etat en Afrique : entre le global et le local, Afrique contemporaine, Numéro spécial, 3e trimestre 2001, 226 Pages.

La question de l'avenir de l'Etat est plus que jamais d'actualité surtout en Afrique où un double mouvement, de mondialisation et de décentralisation, menace un Etat « mou », faiblement institutionnalisé et qui n'est plus central dans le développement. Ce numéro spécial, coordonné par un juriste et un politologue de l'Université de Bordeaux, regroupe des contributions pluridisciplinaires, françaises et étrangères, qui font le point sur une crise institutionnelle « à double détente » en Afrique, celle de l'Etat néo-patrimonial et celle de la mondialisation. Trois pistes s'en dégagent : l'Etat africain parvient souvent à détourner les contraintes venues de l'extérieur : aucune alternative viable n'existe face à la crise qui le frappe : les problèmes structurels demeurent et les réformes restent difficiles.

Friedrich Ebert Stiftung, Elections municipales au Cameroun; Guide pratique, Presses Universitaires d'Afrique, 2001, 68 Pages.

HOCHET Anne – Marie, Les concepts du développement en question : Afrique de l'Ouest et Centrale, Editions DATAFRO, Mars 1997 ; 186 pages

Que les obsédés de l'horloge et du calendrier prennent leur mal en patience s'ils veulent appartenir à la faune des développeurs de ces gens « pressés » dont le paysan vient toujours à bout sur le plan du temps ».

Trente cinq ans de travail en Afrique noire et de longs séjours dans les villages ont permis à l'auteur de mesurer le décalage entre la conception que les communautés rurales ont de leur développement et les concepts du développement qui évoluent en Europe, bien loin d'elles. Or, ces communautés, d'une grande créativité, ont leur philosophie, leurs modèles propres et leurs schémas de pensée qu'il nous faut comprendre et respecter avant toute tentative de diffuser ceux qui viennent de l'Occident.

La sagesse en développement consiste avant tout à comprendre la sagesse des populations « bénéficiaires »... Tous ceux qui interviennent directement et indirectement en milieu rural doivent savoir analyser leurs concepts au regard de la pensée d'autrui et ne pas lui imposer l'écran de leur vocabulaire. Le but de ce livre est de les y aider.

Inades – formation Cameroun, Démocratie et développement rural, Actes du colloque national, Yaoundé, 1994 , 57 Pages

Le début des années 1990 est sans doute marqué en Afrique par des revendications exprimées par des peuples restés longtemps sous le joug des pouvoirs autoritaires. Au Cameroun, on assiste à un bouillonnement des villes où les populations, plus sensibles aux effets de la crise économique, établissent un lien entre les conditions de vie quotidienne et l'organisation de la société. Dans le monde où ce mouvement semble ne pas avoir le même écho, s'amorce et se renforce une structuration du mouvement paysan. Par ailleurs, on y observe une démultiplication d'intervenants (ONGs et organismes d'appui) dont les méthodes d'approches et les priorités ne sont pas toujours en harmonie avec les préoccupations des populations.

Pris dans ce mouvement, le monde rural, en tant que public – cible, interpelle INADES – Formation-Cameroun qui a cru devoir engager une réflexion sur le thème : démocratie et développement rural au Cameroun pour tenter de répondre à la question : pourquoi et comment lier démocratie et développement, le succès de l'un assurant l'efficacité de l'autre ,ou encore comment faire participer le monde rural, en toute liberté, au processus du développement du pays ? C'est la question essentielle ce livre

KASSIBO Brehima (ed), La décentralisation au Mali; Etat des lieux, APAD , Bulletin n° 14, 1997, 160 pages

Si le concept de décentralisation a une longue histoire au Mali, une certaine ambiguïté recouvre le terme suivant son usage par les différents protagonistes. Le changement politique violent qui s'est opéré en 1991 a provoqué le renversement du régime monopartiste de la seconde République et a abouti à l'instauration de ce qu'il a été convenu d'appeler la « démocratie multipartisane ». Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau pouvoir transitoire incarné par le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP), s'est attelé à jeter les bases de la grande réforme administrative, dont la décentralisation constituait le principal enjeu. La troisième République qui lui a succédé, et dont les fondements étaient fragilisés à l'extrême par une série de facteurs préoccupants : rébellion touarègue dans le septentrion, contestations corporatistes, frondes estudiantines, revendications paysannes, en fit son principal cheval de bataille pour la résolution de certains de ces problèmes, mais aussi, pour mieux consolider idéologiquement son assise politique. Le nouveau pouvoir énonce sa rupture d'avec les précédents (I^e et II^e Républiques) considérés comme héritiers du système colonial, et jugés prédateurs et autoritaires. Il prétend réaliser le partage équitable des biens et richesses du pays entre tous ses fils, au nom de la solidarité et de la justice sociale. La décentralisation est présentée dans ce contexte comme l'instrument idéal de réalisation de cette politique dans une perspective de redistribution du pouvoir.

Actuellement, l'installation de la décentralisation – malgré le retard accusé dans l'exécution du calendrier électoral – a fait du chemin et la manière dont le processus a été mené apparaît pour le moins originale dans la sous-région. En quoi le cas Malien se distingue-t-il des autres ? Quelles en sont les contraintes (problèmes rencontrés, faiblesses notoires) et les perspectives (atouts majeurs et solutions envisagées). Tout ceci constitue autant de questionnements que ce numéro aborde. Il est consacré à des études de cas, centrés sur les actions menées lors de la première phase de la mise en œuvre du processus au Mali.

LADIPO ADAMOLEKUN Robert et MOUFTAOU Laleye, Les politiques de décentralisation et le développement socio- économique en Afrique sub – saharienne , IDE ,IPD, 51 pages

L'Institut de Développement Economique (IDE) de la Banque Mondiale a organisé, entre novembre 1986 et décembre 1988, une série de séminaires portant sur les politiques de gestion du développement. A la suite de ces séminaires, l'IDE, conjointement avec l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD), a mis sur pied deux tables rondes portant plus spécifiquement sur « les politiques de décentralisation et le développement socio-économique en Afrique sub-saharienne. » Ces deux tables rondes ont eu lieu à Douala, au Cameroun en juin 1989.

Le concept de décentralisation mis de l'avant au cours de ces débats est resté somme toute passablement ouvert. Le concept utilisé référait au « partage du pouvoir et au transfert de responsabilités entre un appareil gouvernemental central et des institutions locales et régionales ». On a considéré tout autant ce que l'on désigne habituellement comme « la déconcentration » (c'est-à-dire le fait de confier des responsabilités à des organismes territorialisés mais relevant de l'administration gouvernementale centrale, bureaux régionaux des ministères, régies, etc.) que ce que l'on qualifie de « décentralisation politique » (c'est-à-dire le fait de confier des compétences à des instances politiques locales ou régionales qui sont relativement autonomes par rapport à l'appareil gouvernemental – communes, municipalités, districts, etc.).

LITVACK Jennie, AHMED Junaid and BIRD Richard, Rethinking decentralization at the world Bank, discussion paper, 42 pages

Throughout the world central governments are decentralizing some political, fiscal and/or administrative responsibilities to lower level governments and to the private sector. Decentralization is particularly widespread in developing countries for a variety of reasons: the advent of multi-party political system in Africa; the deepening of democratization in Latin America; the transition for a command to a market economy to Eastern Europe and the former Soviet Union; the need to improve delivery of local services to large population in the centralized countries of East Asia; the challenge of ethnic and geographic diversity in South Asia and indeed, ethnic tensions in various countries (e.g. Russia, Bosnia) and the attempt to keep centrifugal forces at bay by forging asymmetrical federations; and the plain and simple reality that central governments in all too many countries has failed to provide effective public services.

In one way or another, some form of political pressure probably drives most decentralizing countries. But whatever its origins, decentralization can have significant repercussions for resource mobilization and allocation, and ultimately macroeconomic stability, service delivery and equity. Since decentralization as a political and economic reality in most developing countries can greatly affect economy development and poverty reduction, it is not surprising that the World Bank is actively involved with various aspects of decentralization policy in many countries.

MANOR James, The promise and limitations of decentralization, Technical consultation on decentralization, FAO, december 1997

Nearly all countries worldwide are now experimenting with decentralization. Their motivations are diverse. Many countries are decentralizing because they believe this can help stimulate economic growth or reduce rural poverty, goals central government interventions have failed to achieve. Some countries see it as a way to strengthen civil society and deepen democracy. Some perceive it as a way to off-load expensive responsibilities on to lower level government. Thus, decentralization is seen as a solution to many different kinds of problems.

This report examines the origins and implications decentralization from a political economy perspective, with a focus on its promise and limitations. It explores why countries have often chosen not to decentralize, even when evidence suggests that doing so would be in the interests of the government. It seeks to explain why since the early 1980s many countries have undertaken some form of decentralization.

This report also evaluates the evidence to understand where decentralization has considerable promise and where it does not. It identifies conditions needed for decentralization to succeed. It identifies the ways in which decentralization can promote rural development. And it names the goals which decentralization will probably not help achieve.

MANOR James, *The Political Economy of Democratic Decentralization*, The World Bank, 1999, 133 Pages.

This study examines - from a political economy perspective – the implication of the current wave of decentralizations in less developed countries, especially its promise and limitations for rural development. It follows on from a companion study which assesses the origins of this wave, “Explaining the Popularity of Decentralization” (Manor, 1997). It is crucial that we understand its limitations, lest exaggerated expectations of decentralization – which are widely held – lead to unwarranted disillusionment that could cause it to be abandoned. That would be unfortunate, since it has very considerable promise.

This study is based mainly empirical evidence drawn from experiments with decentralization in a large number of countries. This evidence is imperfect and incomplete, but still extensive enough to tell us a great deal. It should be stressed, however, that the findings here on the promise and limitations of decentralization may need to be revised after these experiments have more time to develop and make an impact – perhaps in areas where, at this early stage, they have achieved rather little. So the findings that appear here – even when they read like forceful assertions – are not intended as the final word of the subject.

The study is divided into four parts. Part I defines terms, to show that the word “decentralization” can mean many different things. This study focuses (for reasons set out in part I) on three types of decentralization: deconcentration or administrative decentralization, fiscal decentralization, and devolution or democratic decentralization. Each of these can occur in isolation, but any two (or all) of them can occur simultaneously. For reasons provided in Part I, this paper concentrates upon experiments with decentralization which (in varied ways) possess democratic content.

James S. Wunseh and Dete Olown, *The Failure of the Centralised State, Institutions and Self Governance in Africa*, Westview Press, 5500 Central Avenue. Boulder, Colorado 80301, 334 Pages.

This book explains why the centralized African State has failed. Contributors relate contemporary Africa history to theory of organisational behaviour, collective action, constitutional choices, public administration, and institutional analysis arguing that the centralist paradigm is fundamentally flawed in its theories of the basis of social order, the sources of political unity, and the origins of economic development.

The contributors discuss the breakdown of social processes and structures indirectly caused by the policies of the centralised state and examine the constitutional principles that might provide a basis for more effective national government throughout the African continent.

Ministère des Affaires Sociales, UNICEF/CAMEROUN, Rapport Général, Atelier d'information et communication sur la promotion du développement des populations de la province du Sud, Kribi, Mars 1999, 44 pages.

Politique Africaine, Les politiques urbaines, Karthala, mars 1985, 177 Pages.

En Afrique, la croissance urbaine est différente, à la fois quantitativement et qualitativement, de celle qu'ont connue les pays industrialisés. Les grandes métropoles absorbent la quasi-totalité des nouveaux urbains sans qu'y soient créés pour eux les emplois suffisants. La ville africaine est à situer dans sa spécificité.

Occupés à la gestion quotidienne des affaires de la cité et le plus souvent dépassés par des rythmes de croissance vertigineux, les pouvoirs publics n'ont guère le loisir d'imaginer, à partir de choix politiques explicites, ce que seront leurs villes – et à plus forte raison leurs villes-capitales – à l'horizon de l'an 2000.

Ce numéro de Politique Africaine analyse les liens étroits entre, d'une part, les politiques urbanistiques et, d'autre part, les politiques du territoire et les politiques de contrôle de la force de travail. Un débat ouvert, qui ne porte pas seulement sur les aspects techniques, mais prend en compte le rôle de l'Etat et la marge de manœuvre économique des pays africains.

SINDJOUN Luc, Quelle forme d'Etat pour l'Afrique, in Afrique 2000, n° 23, 1996 Pages 37-55

Existe-t-il une forme adaptée d'Etat ? A priori, la question de la forme de l'Etat (forme simple = Etat unitaire ; forme composée = Etat fédéral ou confédération d'Etats ressortit du domaine de la souveraineté des Etats, de la libre détermination des Gouvernements. Dès lors, le chercheur est condamné à la description et à l'analyse des technologies d'agencement et de gestion des rapports entre le centre et la périphérie. C'est généralement le cas en droit constitutionnel classique. Ici la forme de l'Etat relève du domaine des évidences juridiques, du donner - à -voir constitutionnel. A posteriori, compte tenu de la permanence des conflits ethnopolitiques dans le monde et de la crise de pénétration ou de totalisation des périphéries géographiques ou sectorielles par le pouvoir central, il semble opportun de considérer les formules de composition entre le centre et la périphérie comme relevant du domaine de la recherche d'un « équilibre des tensions » propice à la cohésion sociale. C'est l'essentiel des thèses développées dans cette réflexion.

SOMPOUGDOU J. H. Quel pouvoir pour les collectivités décentralisées ? in L'observateur PAALGA, Ouagadougou août 1997, Pages. 6-7

- Permettre à chaque Burkinabé de connaître et de comprendre le programme de décentralisation.
- Faire participer les citoyens à la réflexion et susciter des propositions sur les modalités de mise en œuvre de la décentralisation et les enjeux qu'elle porte.

- Mobiliser tous les citoyens autour d'un idéal afin de favoriser leur participation active à la préparation et à la mise en œuvre de la décentralisation.

Tels sont, entre autres, les objectifs de cette rubrique sur la décentralisation et dont l'ambition est de favoriser la réalisation d'un consensus national autour de la finalité et des mécanismes de la décentralisation. Ce texte porte sur la contribution au débat d'un juriste, M. Jean-Marie Sompoudou dont la réflexion porte sur le pouvoir à déléguer aux collectivités décentralisées.

Appui à la Décentralisation et renforcement des capacités en décentralisation

AKONUMBO Atangcho N, et BARTHOLOMEEUSSEN ; Les enjeux du processus de la décentralisation au Cameroun, Yaoundé, SNV juin 2000, 25 p.

Le document est un rapport de mission effectué au Cameroun du 1^{er} au 20 mai 2000 pour le compte de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV).

. De nature très pratique, ne visant pas une recherche fondamentale, le document explore les possibilités de soutien de la SNV à la décentralisation à travers des expériences de différents acteurs au processus de décentralisation au Cameroun.

Il met en évidence quelques recommandations et options stratégiques pour une valeur ajoutée et un rôle opérationnel de soutien de la SNV au processus de décentralisation au Cameroun.

DOUXCHAMPS Francis (coordination), Coopération décentralisée. Une approche européenne nouvelle au service du développement participatif , Etude méthodologique, nov 1996, 217 pages.

Nous nous sommes efforcés, dans le premier chapitre de ce travail, de définir un certain nombre de principes de base d'une coopération décentralisée, tant au niveau des objectifs que de l'instrumentation.

Pour ambitieux qu'ils puissent paraître à premier vue, les principes d'une coopération décentralisée peuvent être rencontrés par les instruments d'appui au développement de l'Union Européenne. Il n'occulte pas les obstacles qui peuvent se présenter.

IRES Boinvilliers, Coopération Décentralisée ; Acteurs, pratiques, procédures, Ministère des Affaires Etrangères, Les Editions du Gret, 48 Pages.

Ce livre est une adaptation d'un premier document conçu pour apporter aux préfetures des informations et des outils utiles à la mission qui leur était nouvellement confiée : mettre en œuvre la politique du ministère des affaires étrangères en matière de coopération décentralisée. Par la suite, le ministère a souhaité mettre l'information collectée à disposition des acteurs directs de la coopération décentralisée : élus, services des collectivités locales, opérateurs et partenaires divers.

La première version avait pris la forme d'un classeur de fiches. Les textes sont indépendants les uns des autres, ce qui entraîne nécessairement quelques redites. Le contenu, quant à lui a été actualisé et certaines informations complétées.

La présentation des acteurs, qu'il s'agisse de l'Etat, des organisations multilatérales ou des autres organismes et réseaux d'appui, est loin d'être exhaustive. Une description de l'ensemble des dispositifs publics Français intéressant de près ou de loin la coopération décentralisée aurait été utile,

mais il leur a paru prématuré de l'envisager, les orientations et dispositifs des ministères techniques étant encore, dans la plupart des cas, insuffisamment définis. L'information que contient cet ouvrage est celle disponible au moment de la publication.

L'ouvrage traite essentiellement de la part de la coopération décentralisée concernée par le programme d'appui aux initiatives des collectivités locales de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST), du Ministère des Affaires Etrangères, même si nous nous sommes attachés à la resituer dans un cadre plus général. Une place plus importante est accordée à la coopération dans les pays de la compétence de la DGRCST (ce qui ne comprend pas les pays d'Afrique subsaharienne) ainsi qu'à la coopération pour le développement. D'autres formes de coopération, par exemple transfrontalière et interrégionale en Europe, mieux connues des collectivités françaises, sont plus succinctement abordées.

LATOUCHE Daniel , L'appui à la décentralisation en Afrique subsaharienne : la perspective des agences de l'aide , OCDE, novembre 1998 , 67 Pages

Le programme de travail 1998-2000 du Club du Sahel met l'accent sur la réforme des politiques et des pratiques de coopération de ses membres, une réforme rendue nécessaire suite à l'importance prise par la décentralisation dans les stratégies de développement des pays bénéficiaires.

Avec la décentralisation, les règles du jeu de la coopération risquent d'être profondément modifiées. De nouveaux « acteurs », les régions, les maires, les collectivités décentralisées, les communes rurales feront leur apparition. Déjà le développement local est devenu un enjeu important et les agences d'aide devront aussi compter avec l'apparition de nouvelles problématiques : l'équité inter-régionale, les relations intergouvernementales, les transferts fiscaux. La décentralisation favorisera aussi une implication plus active des communautés locales des pays développés. Plusieurs s'impliquent déjà dans des projets de coopération. D'autres voudront le faire en dépassant le simple stade des simples jumelages de municipalités. Bref, pour les agences de coopération, les choses risquent de se compliquer.

Un tel contexte peut s'avérer propice au changement. Il peut aussi être l'occasion de renforcer des pratiques anciennes et des comportements déjà bien établis. Rien ne semble plus aux « anciennes » pratiques d'aide que « nouvelles » pratiques d'aide.

MAETZ Materne et QUIETI Maria G, Formation pour la planification décentralisée ; Documents de formation agricole 29, FAO, 1987, 71 Pages

L'accent mis récemment sur les politiques de promotion d'une croissance équilibrée et un certain désillusionnement par rapport à la planification centrale ont contribué à l'intérêt croissant des pays en développement pour la décentralisation de certaines fonctions de planification et de gestion de développement plus équilibré, d'augmenter la mobilisation des ressources locales et de renforcer les institutions politiques et participatives. La création ou le renforcement de structures décentralisées de prise de décisions n'est pas, cependant, une garantie en soi d'une plus grande croissance dans le fonctionnement des services publics. Elle nécessite l'acquisition par les planifications d'un nouveau savoir – faire, de nouvelles attitudes afin

que les bénéfices attendus de la décentralisation puissent se concrétiser, grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle pratique de planification capable de mieux prendre en compte les réalités du pays.

L'expérience d'un certain nombre de pays montre que le recyclage et le perfectionnement des cadres peut être un moyen de contribuer à la création d'une telle capacité de planification en augmentant le savoir-faire des planificateurs et en favorisant des modifications dans le comportement tendant à donner plus d'importance aux fonctions de développement qu'à celles purement administratives. Associée à l'assistance technique, la formation peut aussi contribuer à l'amélioration des méthodes et des procédures de planification.

Cette publication, complétée par une sélection d'études de cas significatifs, passe en revue des expériences de planification ainsi que les formations élaborées pour préparer les planificateurs à leurs nouvelles responsabilités. Ce travail a été effectué en s'aidant du canevas d'analyse de la décentralisation, un outil proposé aux formateurs chargés de la formulation de programmes de recyclage et de perfectionnement. Elle soulève un certain nombre de points de discussion qui devraient être d'intérêt pour les formateurs et les décideurs impliqués dans la conception et l'exécution d'une politique de décentralisation, ainsi que les organismes régionaux ou internationaux s'employant à supporter les efforts de décentralisation et de formation. Elle devrait être considérée comme une tentative pour rassembler et diffuser de l'information ainsi que pour identifier les domaines dans lesquels un travail supplémentaire de réflexions et de recherche s'impose. C'est dans cette perspective que nous apprécions tous les commentaires, observations ou informations complémentaires qui pourront mener à une meilleure pratique de planification et de gestion des activités de développement.

OCDE, Club Sahel et CILSS, Décentralisation, autonomisation et constructions des capacités locales ou Sahel Résultats de l'étude Padlos – Education , mars 1998 , 141 pages + annexes.

Les mouvements de décentralisation et d'autonomisation socio-économiques en Afrique de l'Ouest ont créé d'importants besoins de formation au niveau local, besoins auxquels l'école classique ne peut répondre seule. Il s'agit en effet d'assurer aux responsables et membres des nouveaux organismes civils les compétences requises pour jouer un rôle croissant dans la gestion des programmes de développement économique et la fourniture des services sociaux au niveau local.

Cependant, bien des éléments d'une solution durable à ce problème existent déjà sur le terrain sous la forme d'expériences d'autogestion et de formations initiées çà et là par divers services d'Etat, ONGs et associations communautaires depuis plus de vingt ans.

L'étude PADLOS-Education s'est donnée comme objectif central de mettre en lumière les leçons que l'on peut tirer de ces initiatives.

Fiscalité décentralisée et financement du développement local

Centre Universitaire de Recherches Administratives, Politiques et Sociales de Picardie, Le Financement du développement local, PUF, 1995, 208 Pages.

Cette publication réunit les communications et interventions présentées lors d'un colloque organisé en 1994 à la Maison de la Culture d'Amiens. L'objectif était de confronter les analyses d'universitaires, d'élus et de professionnels des finances locales sur la question du financement du développement local.

Après plus d'une décennie de décentralisation, les collectivités locales sont devenues des acteurs économiques à part entière. Mais la décentralisation a aussi accru le risque de dérapage des finances locales. Les besoins des collectivités locales augmentent plus rapidement que leurs ressources et les transferts de moyens n'ont pas toujours suivi les transferts de compétences, notamment en matière de développement local. C'est pourquoi la concurrence entre les villes, liée aux enjeux de l'emploi, exige de la part des élus une meilleure maîtrise des mécanismes de financement du développement local.

Les collectivités locales ont-elles les moyens de contribuer utilement au développement local ? Le contrôle des dépenses de développement des collectivités locales est-il efficace ? Quelles sont les procédures permettant d'évaluer la santé financière d'une collectivité ? Telles sont les principales questions auxquelles cet ouvrage tente de répondre.

ROY Bahl, Worldwide trends in fiscal decentralization, Reading fist, 2000, 11pages

What is the best arrangement of fiscal powers and responsibilities between the different levels of government? This is a question at the center of policy debate in countries around the world. It is not an issue restricted to big countries, as many believe. Though it is an important concern in China and the United States, it is also under study in Nicaragua and the Baltics. Nor is it restricted to higher income countries – it is presently a major concern in Russia, India and the United States. Some countries answer the fiscal balance question with new policy thrusts, some with newly elected politicians with different views, and some even attempt to solve the issue by means of force.

In the question of proper balance fiscal between central and subnational governments is more important in any particular setting, it is the developing and transition countries. These nations are torn between trying to control unstable economies and trying to invest more decision making power in populations that have long been disenfranchised. Interest has been heightened in recent years because of the trend toward popularly elected provincial and local councils, and the improve technical ability of local government to deliver and finance services. Yet many of these countries, facing budget deficit an pressure on prices, recognize that fiscal decentralization can impose a considerable cost and perhaps even an economic risk.

This issue is also important in industrialized countries, who choose quite different level of fiscal decentralization. At present, the United States is in the midst to trying to decide how to off-load more expenditure responsibility on the state and local governments, the German government faces to equalization issue related to their decentralized structure, Canada must deal with autonomy issues, etc.

The concern about the division of fiscal powers among levels of government has come to be discussed under the heading of intergovernmental fiscal relations, a subject that many associate with the issue of the revenue sharing. In fact, it involves far more. Intergovernmental fiscal relations also include the assignment of taxing powers and expenditure of responsibility, the method of transfer between levels of government (both central-state and state-local), borrowing powers, local autonomy in taxing and budgeting decisions, and many civil service issues. It is a big set of issues, and most are politically charged.

This paper is about the costs and benefits of fiscal decentralization, and the practice. If there is a theme, it is that there are important lessons to be learned from the worldwide experience. The next section of this paper deals with the advantages and disadvantages of decentralization. We turn them to the issue of the assignment of revenues, methods of intergovernmental transfers, and finally to some general rules that might guide planning for fiscal decentralization.

SMOKE Paul, Fiscal decentralization in developing countries : review of current concepts and practice , New York University, oct 2000, 41 Pages.

The reform of economic systems in developing countries during the 1980s focused largely on increasing the rule of the market and improving the environment in which it operates. For some years, there was an unbalanced preoccupation with the private sector, such that the potential role of the public sector in promoting development received little attention. In recent years, there have been widespread attempts both to redefine the role of the public sector in developing countries and to improve its performance. An increasingly important goal of these reforms is the decentralization of government functions.

During the 1990s, fiscal decentralisation and local government reform have become among the most widespread trends in development. Many of these extensive and costly efforts, however, have made only modest progress toward meeting their stated goals. Given this uneven performance, there has been extensive debate about the desirability of fiscal decentralization and how to approach it.

This paper examines the origins, conceptual foundations, and practice of fiscal decentralization in developing countries. Several issues are covered. First, it briefly considers why fiscal centralization has been so prominent historically in developing countries, and why the trend has been reversing. Second, it summarizes conventional fiscal decentralization theories and consider its relevance for developing countries. Third, it reviews some popular claims made for and against fiscal decentralization and consider available empirical evidence. Fourth, it outlines some key elements of fiscal decentralization as it is been promoted in selected countries, including some of the problems being faced and successes being realized. Finally, it makes some concluding observations on how to think about designing more appropriate and effective fiscal decentralization in developing countries.

Décentralisation et Gouvernance locale

Alternatives sud, Pouvoirs locaux et décentralisation, Paris, L'Harmattan, 1997, 23 Pages.

La question des pouvoirs locaux revêt des aspects techniques politiques et sociaux. Elle est à l'ordre du jour, dans le monde entier, et elle n'est pas sans relation avec la mondialisation de l'économie. Pour les tenants du libéralisme c'est un des moyens du démantèlement de l'Etat et du pouvoir de privatisation. Pour les partisans d'une démocratie participative, il s'agit de donner plus de pouvoir aux milieux populaires, la dimension locale étant un des lieux de résistance au néo-libéralisme. Les avantages et les dangers socio-politiques du renforcement des pouvoirs locaux sont passés en revue, de même que les moyens concrets des politiques municipales. L'expérience multiple des pays du Sud est riche d'enseignements.

AQUADEV, V.I.E, Les Méthodes participatives de diagnostic et de planification des actions de développement, Actes du séminaire international de Niamey (NIGER), Juin 2001, 136 Pages.

Depuis son amorce dans les années 70, l'approche du développement « participé » à travers l'utilisation des techniques et d'outils conviviaux à l'égard des populations, a été largement sollicitée pour enclencher un processus d'auto-développement. Aujourd'hui, les méthodes participatives reçoivent un écho favorable de la part des acteurs locaux et sont appliquées à des champs et domaines (du rural à l'urbain, de la micro-finance à la nutrition...) naguère appréhendés au travers des méthodes conventionnelles. Elles sont, de plus en plus, préconisées, promues et même exigées par des organismes jadis réfractaires à leur endroit. Elles suscitent, actuellement, un intérêt grandissant de la part des décideurs politiques et des experts, qui y voient un levier déterminant pour le renforcement de la démocratie, la décentralisation et la bonne gouvernance aux échelles locale et nationale. Ce document présente en grandes lignes ces différents acquis.

BAKO – ARIFENI Nassirou, LAURENT Pierre Joseph (eds), Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au sud du Sahara, Social and economic dimensions of local development and decentralization in sub – saharan africa, APAD, bulletin N° 15, mai 1998 , 174P

Ce livre rend compte du colloque organisé par le réseau APAD « Décentralisation et pouvoirs locaux » en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve (Unité Anthropologique de l'Institut d'Etudes du Développement) et qui s'est déroulé du 20 au 21 Novembre 1997 à Louvain-La-Neuve en Belgique sur le thème « Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au sud du Sahara ». Cette rencontre s'inscrivait aussi dans le cadre des préparatifs du rendez-vous apadien de Cotonou (Bénin), les V^e journées APAD sur le thème « Décentralisation, pouvoirs locaux et réseaux sociaux » du 26 au 28 novembre 1998. Les contributions présentées ici sont pour l'essentiel le fruit de cette rencontre de Louvain.

Ensuite, il s'agit de poursuivre, dans la ligne du bulletin de l'APAD 14 consacré à la décentralisation au Mali (Kassibo 1998) mais en diversifiant les pays et les perspectives, la réflexion sur cette problématique dont l'actualité concerne à la fois la science et le développement et qui semble devenir dominante dans cette fin de la décennie 1990, particulièrement en Afrique. Ce ne sont pas seulement des cas africains (même s'ils sont majoritairement

issus des pays francophones d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal) qui sont présentés ici mais aussi un cas antillais (Dorner sur la décentralisation en Haïti) et les contributions englobent aussi bien le milieu rural que le milieu urbain (Tall sur les délégués de quartiers à Dakar au Sénégal), une ouverture macro-politique proposant une économie politique de la décentralisation dans le contexte de la globalisation (Laurent & Peemans) et deux contributions centrées sur des contextes de pré-décentralisation : l'une relative au fonctionnement d'une arène politique villageoise au Bénin marquée par des innovations institutionnelles importantes dans une perspective de « dé-centralisation » autonome devançant ainsi la politique officielle en la matière (Le Meur) et l'autre sur les projets de développement et chefferie au Niger (Olivier de Sardan), contribution dont les conclusions informent sur la nature des arènes locales sur lesquelles vont intervenir les politiques de décentralisation en cours d'élaboration.

BIERSCHENK Thomas et DE SARDAN Jean – Pierre Olivier (eds), Les pouvoirs au village, Le Bénin rural en démocratisation et décentralisation , Karthala, 1998 , 299 Pages.

Les configurations du pouvoir dans les villages n'ont longtemps été étudiées par les ethnologues (en particulier français et allemands) que sous leur formes « traditionnelles » en tant que relevant de cultures politiques pré-coloniales. Les travaux consacrés de leur côté aux formes actuelles du pouvoir dans les Etats postcoloniaux d'Afrique ne se focalisent à peu près jamais sur le niveau local et préfèrent s'attacher à l'étude des élites nationales.

Cet ouvrage repose sur un choix scientifique différent : il consiste à prendre pour objet les arènes politiques locales, en s'attachant à toutes leurs dimensions, aussi bien les influences ou héritages venus du passé que les facteurs contemporains.

Les modes de fonctionnement des arènes politiques locales en milieu rural font donc partie des grandes inconnues du débat sur la démocratisation et la décentralisation en Afrique. Ils constituent le thème central de cet ouvrage, dont les contributions sont toutes fondées sur des études de cas menées au Bénin.

BLUNDO Giorgio , MONGBO Roch (eds) , Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux, APAD , Bulletin n°16, 1998, 212 pages.

Comme processus et événement socio-politique, les journées de l'APAD 1998, hébergées à Cotonou du 25 au 28 novembre 1998, sont maintenant derrière nous. Cette édition du bulletin de l'APAD n'en est pas un compte rendu, c'est l'événement scientifique qu'ont constitué les débats sur le thème de « décentralisation, pouvoirs locaux et réseaux sociaux » qui est partiellement pris en compte ici. En tant que tel, le numéro présente le programme du colloque, réunit les articles exposés en plénière et publie les synthèses des débats des quatre ateliers thématiques telles que présentées et discutées par leurs animateurs lors de la plénière finale.

La décentralisation comme réalité et enjeu politique, tout comme objet d'étude, a visiblement de beaux jours devant elle. En effet, nonobstant la tenue récente de deux rencontres scientifiques importantes (pour ne rester que dans la mouvance APAD) l'intérêt pour le thème reste soutenu, comme en témoigne le nombre important – près de cinquante – de contributions reçues. Si l'orientation Ouest Africaine de l'APAD se reflète de manière évidente

dans les interventions du colloque, il est à souligner que l'Afrique Centrale et celle des Grands Lacs sont également représentées (3 contributions pour le Cameroun et 1 pour le Rwanda).

La plupart des articles de ce recueil rejettent implicitement la dichotomie classique (cf. par exemple Conyers 1983) entre une décentralisation octroyée par le haut (ou exigée par un plus haut), sans pressions de la base, et une décentralisation initiée ou réclamée par le bas.

Il s'agit enfin de positionner cette problématique dans le débat général dans les sciences sociales, notamment dans le champ de la socio-anthropologie politique et du développement.

Centre de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CRAPS), Centre Universitaire de Recherches Administratives de Picardie (CURAPP), La Démocratie Locale : représentation, participation et espace public, PUF, 1999, 424 Pages

Le discours sur la démocratie locale est indistinctement propice à la déploration et à l'exaltation. Il est étrange de constater que l'échelon local peut être perçu simultanément comme un sanctuaire naturel de la participation politique et comme un désert démocratique. Aux transports d'enthousiasme qui accompagnent l'évocation d'une mythique démocratie communale, terreau et lieu d'apprentissage de la politique, répondent comme en écho les considérations désabusées sur l'absence de contrôle populaire et le vide démocratique dans lequel évolueraient les institutions locales. Le catéchisme prosélyte des militants de la démocratie participative ne semble guère en effet ébranler les réticences des acteurs politiques et le scepticisme des universitaires spécialistes du local.

Comment rendre compte de ce grand écart ? Comment sortir en cette matière du mythe et de l'idéologie ? Comment penser à nouveau frais et de manière systématique la question de la participation des habitants aux affaires locales ? Comment redonner leurs droits en ce domaine à une évaluation précise des dispositifs juridiques et à une analyse sociologique des réalités politiques recouvertes par cette participation ? Telles sont quelques –unes des questions.

CERVL , Vie Locale n°9, Les Pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation, Pedone, PP.1-57, 112-127, 151-165, 253-255

FINKEN Martin, Communes et Gestion Municipale au Cameroun, Presses du Groupe Saint – François, janvier 1996, 348 pages.

L'auteur aborde suivant une approche à la fois claire, précise et séduisant, l'institution et la gestion municipales au Cameroun. La grande originalité de cet ouvrage tient avant tout à l'exhaustivité de la présentation du sujet abordé qui en fait une véritable encyclopédie communale.

Le livre s'ouvre d'abord sur une explication et une discussion du concept et des paramètres de la décentralisation, sujet au centre des préoccupations politiques de l'heure. L'institution municipale est ensuite analysée dans son histoire et ses perspectives. L'évolution historique est exposé depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours et est présentée en deux temps : le Cameroun anglophone dans le premier et le Cameroun francophone dans le second. L'auteur passe ensuite au crible fin les organes de la commune tant en ce qui concerne leurs attributions et missions que leur fonctionnement.

Les finances communales, un des temps forts de cet ouvrage, sont traitées avec une clarté et une profondeur dont aucun ouvrage n'offre l'équivalent au Cameroun. Outre les principes régissant les finances publiques, expliqués sous le prisme municipal, l'auteur, procède à un examen en profondeur des ressources communes, des procédures budgétaires et des problèmes liés au financement des équipements communaux. Il examine également les différents autres aspects de la gestion municipale, notamment la gestion du domaine et des services publics communaux, et ferme le livre sur l'épineux problème des aménagements urbains vus sous le prisme communal.

Fondation Friedrich Ebert, Decentralization and local government in Cameroon, 67 Pages.

Fonds d'Équipement des Nations Unies, Décentralisation et la gouvernance locale en Afrique, (colloque), mars 2001, 68 Pages.

Depuis 1990, la décentralisation est une notion qui est de plus en acceptée dans beaucoup de pays africains en tant qu'aspect essentiel de la réforme du secteur public. La notion va de paire avec celle de démocratisation et de bonne gouvernance. S'il n'est pas garanti qu'une plus grande décentralisation aboutisse toujours à une démocratisation du régime politique, et à un développement économique accru, il est à espérer qu'en étant décentralisé, le processus de planification et de gestion inclura plus de monde, sera plus participatif et tiendra compte des besoins des pauvres, des groupes défavorisés et marginalisés. Potentiellement, la décentralisation devrait conduire à des changements institutionnels plus larges qui ne peuvent que profiter aux pauvres, en aidant à les émanciper.

Le colloque dont ce document est une introduction, cherche à apporter une contribution à la masse désormais grandissante de connaissances portant sur la décentralisation et l'administration locale en Afrique, et cherche aussi à tirer partie de l'élan acquis grâce à d'autres réunions, aux cours desquels il a été reconnu qu'il fallait renforcer la décentralisation et soutenir l'administration locale, car ce sont là des moyens de réduire la pauvreté. Plusieurs de ces conférences ont nettement donné leur appui à la notion de décentralisation : la Conférence ministérielle tenue à Victoria Falls en septembre 1999, la conférence de la GTZ sur la décentralisation et le développement rural en octobre 1999 et la deuxième conférence des villes africaines (AFRICITIES) en mai 2000. Ces grandes réunions ont fait du bon travail, qui a des répercussions dans plusieurs pays africains. Nombreux sont des pays en Afrique qui ont adopté des nouvelles constitutions et une nouvelle législation renfermant la notion de décentralisation, sous forme de dévolution aux autorités locales d'attributions politiques, administratives et économiques.

Pourtant en dépit de l'enthousiasme engendré par la décentralisation, de nombreux pays ont encore beaucoup de mal à formuler et à appliquer des politiques de décentralisation. C'est pourquoi un examen approfondi de certaines questions thématiques importantes est proposé à cette conférence et devrait en être le thème essentiel.

Le colloque cherche à encourager le dialogue sur les politiques et la formation des réseaux en Afrique, à mettre commun les enseignements dégagés, les données d'expérience et les pratiques optimales sur les modalités de la décentralisation. Vous lirez dans la présente publication cinq études qui ont été rédigées par des chercheurs accomplis dans les cinq domaines thématiques retenus par la conférence : décentralisation fiscale, décentralisation sectorielle, gestion des ressources naturelles, décentralisation des structures politiques et institutionnelles et développement économique local.

Haut Conseil de la Coopération Internationale, Les non dits de la bonne gouvernance : Pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance, Karthala , 2001 ; 272 pages.

Les nouvelles conceptions internationales en matière de développement ne sont pas dénuées d'arrière-plans politiques et dissimulent des non-dits qui nécessitent des vrais débats.

Avec la montée en puissance de la mondialisation et l'accroissement de la pauvreté, n'est-il pas nécessaire de faire des pauvres des citoyens à part entière jouissant de tous les droits économiques, sociaux et politiques ? En réaffirmant que l'Etat est l'un des instruments-clés du développement et de la lutte contre la pauvreté, ne faut-il pas définir le type d'institution qui permet d'avancer sur cette voie et sortir du faux débat opposant la société civile à l'Etat ? Si les politiques d'aide ont longtemps sous-estimé l'importance des réformes institutionnelles permettant aux Etats de mieux gérer, le concept de gouvernance est-il la bonne réponse ? Ne conduit-il pas à une gouvernance mondiale limitant la capacité du politique ?

L'Europe, prépondérante dans les institutions financières internationales, devrait pouvoir proposer une conception alternative au développement et favoriser l'émergence d'autres concepts, telles l'économie populaire et la démocratie participative.

Des personnalités attachées aux questions du développement se sont réunies lors d'un séminaire organisé par le Haut Conseil de la Coopération Internationale. Elles ont apporté le fruit de leur réflexion et de leurs expériences, contribuant ainsi à la consolidation d'une nouvelle pensée française en matière de développement. Cet ouvrage vise à témoigner de la réalité de ces débats.

JAGLIN Sylvie et DUBRESSON Alain (sous la dir.), Pouvoirs et cités d'Afrique Noire : Décentralisations en questions, Karthala, pp. 7-33 ; 247-257 ; 284-305

Confrontés à la raréfaction de leurs ressources financières, pris dans l'étau de l'ajustement structurel, les Etats d'Afrique noire ont réduit sévèrement leurs investissements urbains depuis le début des années 80, alors que la croissance démographique des villes se poursuit à vive allure. Aux difficultés de la gestion urbaine répondent des politiques dites de « décentralisation », mises en œuvre dans la plupart des pays avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux.

Les réformes engagées rompent avec les situations antérieures caractérisées par une forte centralisation des dispositifs gestionnaires. Créant les conditions d'un repositionnement des acteurs à l'échelle locale, elles mobilisent anciennes et nouvelles notabilités, suscitent alliances et compétitions, même lorsque les transferts de pouvoir sont encore, dans les faits, insignifiants. Ni seulement locaux, ni exclusivement urbains, les pouvoirs à l'œuvre dans les cités apparaissent comme des pivots essentiels des recompositions actuelles.

Comprendre comment les dispositifs de décentralisation sont appréhendés, parfois manipulés, par ces différents pouvoirs, déceler les reformulations de ces derniers, identifier leurs rapports à des populations citadines exhortées à « participer », apprécier les résultantes de ces processus sur la gestion

urbaine, tels sont les principaux objectifs de cet ouvrage collectif. Plus qu'une « gestion » réduite à sa seule dimension technique et institutionnelle, c'est à la fois la nature des pouvoirs, leurs fonctions et leurs échelles de régulation, les modalités de contrôle des gouvernés sur les gouvernants, bref la quête de la citoyenneté et de la démocratie en ville, qui sont en questions.

Ministère de la Coopération, Caisse Française de Développement, De la gestion de terroirs au développement local : les orientations de l'aide Française, Paris 1994, 32 pages.

Après avoir soutenu pendant près de vingt ans la voie du « développement productiviste », la Coopération française dans le secteur rural en milieux sahéliens a privilégié, à partir du milieu des années quatre-vingt, une approche dite de « gestion de terroirs ». Depuis quelques années, les conditions d'application de cette démarche sont progressivement mieux cernées, et de nouvelles interventions plus globales de « développement local » voient le jour. Le présent document se propose d'exposer le cheminement des actions de l'aide française en la matière et les orientations qu'elle développe actuellement

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Guide des maires, Maîtrise d'ouvrage urbaine et gestion des équipements urbains, octobre 1997, 28 Pages

Les séminaires consacrés à « La maîtrise d'ouvrages urbaines et à la gestion des équipements communaux », avaient décliné l'exercice du rôle du Maire en cinq thèmes majeurs :

- Il s'agissait d'abord de replacer le maire dans le rôle qu'il est appelé à jouer dans le développement social et économique de sa commune.
- Puis d'attirer l'attention des « premiers magistrats », sur la complexité d'une réflexion pourtant indispensable, portant sur le processus conduisant à la décision d'investir.
- Venait en suite une invitation à réfléchir sur la planification et le financement des infrastructures, deux outils de « bonne gouvernance », mais pardessus tout, prégnance de rigueur, à la fois dans l'initiative et dans l'utilisation des ressources financières de la commune, sur le court et le long terme, toutes conditions nécessaires à la réussite d'un projet.
- Ce n'est qu'alors qu'arrivait le temps de la réalisation, puis de la gestion des infrastructures, une fois l'élu débarrassé des contingences premières et libre de se consacrer à son rôle de « bâtisseur », de « garant du patrimoine commun » et de « gestionnaire des services publics ou d'intérêt général ».
- Parce que tout ce qui précède n'aurait pas été rendu possible sans « partenariat », les séminaristes avaient logiquement conclu leurs travaux par un large tour d'horizon sur les acteurs urbains et le développement des infrastructures, ou le listage des partenaires indispensables à ce développement que l'ont aurait pu croire solitaire sans cette réflexion finale sur le maire dans le rôle « d'animateur » du développement local.

De plus, la décentralisation s'installe et la tutelle, tout en veillant à l'intérêt suprême de la nation, porte un regard attentif à l'exercice des nouvelles compétences des Maires, et à la contribution qu'ils apportent chaque jour à l'édification de la démocratie de proximité et à la promotion du

développement local. Ce guide est le reflet des progrès accomplis depuis lors, le miroir des contributions et des réflexions des Maires, venant s'ajouter à celle des conférenciers.

L'un des objectifs majeurs de ce guide, à la faveur de ce nouvel éclairage, est d'apporter aux maires et de façon concise, des conseils, des recommandations, des références et ceci à travers sept thèmes. Pour répondre à un certain nombre de problèmes qui sont au centre de préoccupation des Maires, ce guide s'efforce de leur apporter un début de solution.

1. Politique Africaine, Espaces publics municipaux, Karthala, Juin 1999, 227 pages.

Les collectivités locales sont aujourd'hui présentées comme un gage de meilleure « gouvernance » et de « développement durable ». Avec l'appui des bailleurs de fonds, la plupart des gouvernements engagent d'ambitieux programmes de décentralisation, tandis que, de leur côté, les populations s'organisent en associations de quartiers qui contribuent à l'affirmation de représentations nouvelles du « bien commun ». Ces tendances manifestent-elles la gestion d'un véritable espace public à l'échelle municipale ? De Dakar à Windhoek en passant par Abidjan, Port Harcourt et le Maroc, ce dossier explore les nouveaux territoires du politique en Afrique.

STOCKMAYER Albrecht, Décentralisation : une mode à l'échelle mondiale ou une recette pour un développement local durable, in Agriculture + Développement Rural, 1999, Pages 3-6

Par décentralisation on entend le transfert de pouvoirs de décision vers les niveaux de gouvernance et d'administration les plus proches du terrain. La décentralisation n'est pas une nouveauté, ni quelque chose d'exceptionnel. En Europe, elle est même devenue la règle. Cette évolution est toutefois récente ; dans les années 60 et 70, une tendance à la centralisation prédominait en République Fédérale d'Allemagne, et en Grand Bretagne, jusque dans les années 80, la souveraineté financière des communes a été sérieusement entamée par l'ingérence de Mme Margaret Thatcher. Parmi les plus récentes mesures de décentralisation engagées en Europe, on peut citer la « dévolution », c'est-à-dire le transfert de compétences au Parlement écossais, approuvée il y a peu de temps par les électeurs britanniques, ou encore la révision de l'article 23 de la Loi Fondamentale Allemande qui depuis 1992 accorde aux « Länder » un droit de codécision pour les questions européennes. En France, les 22 régions administratives se voient attribuer de plus en plus de compétences qui viennent s'ajouter à leurs pouvoirs en matière d'aménagement du territoire.

Décentralisation et gestion des ressources naturelles

BIGOMBE LOGO Patrice (sous la dir.), La décentralisation de la gestion forestière au Cameroun : situation actuelle et perspectives, FTTP, APM, CERAD, nov 2000, 120 pages.

Des avancées importantes ont été enregistrées ces dernières années dans le domaine de la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. Plusieurs initiatives et expériences sont en cours sur le terrain, mais au-delà de ces acquis, le sentiment des analyses et des praticiens est qu'il y a une multitude de limites dans ce processus. Le problème selon les auteurs de cette publication réside dans l'essence, la nature même du processus actuel de décentralisation de la gestion forestière. Il s'agit d'une décentralisation autoritaire. Bien que réclamée et exigée par les institutions et les communautés locales dans la mouvance de la démocratisation, elle a été essentiellement forgée et construite par le haut. De manière générale, la décentralisation autoritaire perpétue la centralisation. Elle s'intègre difficilement dans les arènes socio – politiques, économiques et culturelles locales qui sont elles-mêmes assez complexes, occupées et structurées par des groupes aux intérêts multiples et divergents.

Pour mieux avancer dans le processus, il s'avère nécessaire de repenser la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. Il s'agit de sortir de la logique de décentralisation autoritaire actuelle et de s'engager dans la construction d'une décentralisation démocratique de la gestion des ressources forestières.

BOUDIGOU Ronan, NILS Didier, Perspective de développement local en forêt dense humide. Un cas original : le Cameroun méridional forestier , AFVD, 1999, 46 pages.

Ce document n'a pas la prétention de présenter une recette pour la mise en œuvre d'un projet de « développement local en zone humide », ni d'être un document exhaustif sur l'exploitation forestière au Cameroun et encore moins de prendre position dans le débat portant sur la gestion durable des forêts.

Il se limite à proposer, sur la base d'une étude de terrain, des pistes à explorer et des réflexions à approfondir dans le cadre d'un programme pilote d'appui à la décentralisation en zone rurale forestière.

Divisé en trois parties, le document se propose, dans un premier temps, de décrire les contextes socio-économique, fiscal et légal. De ces premières analyses ressortent des éléments qui laissent penser que le Cameroun a développé ces derniers mois un contexte favorable à un développement local : une législation fiscale qui dégage des ressources mobilisables pour ce genre de projet, des populations locales impliquées, une décentralisation encore partielle mais qui accorde aux communes des prérogatives nouvelles.

La seconde partie décrit les résultats de l'étude et plus particulièrement les modalités de mobilisation et d'utilisation des recettes issues de l'exploitation forestière, ainsi que les difficultés auxquelles une telle démarche ne manquera pas de se heurter.

Enfin la troisième partie du document propose une démarche pour la mise en oeuvre d'une expérience pilote : montage opérationnel et financier mais pas institutionnel, critères de sélection des communes, rôles des acteurs. Il est également proposé des zones d'intervention potentielles (deux dans la province du Sud et une dans la province de l'Est).

Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable, Projet Campo-Ma'an, Rapport du Séminaire-Atelier, Gestion Décentralisée des Ressources Forestières et Développement Local au Sud-Cameroun : Bilan et perspectives, Kribi, 6-7 Juin 2002, 141 Pages.

La décentralisation est un processus politique de répartition du pouvoir entre le centre et la périphérie, de reconstruction institutionnelle et de gouvernance démocratique. C'est un transfert d'une partie ou de la totalité des pouvoirs de décision de l'Etat central à la périphérie. En matière de gestion des ressources forestières, l'Etat cède une partie de ses pouvoirs à des collectivités publiques locales, des institutions communautaires ou des populations locales.

Au Cameroun, elle s'est matérialisée par trois mécanismes essentiels les forêts communautaires, la gestion participative des aires protégées et la fiscalité forestière décentralisée. Cette dernière a constitué une innovation majeure de la réforme forestière de 1994. Les politiques et législations forestières des années 80 ne prévoyaient qu'une simple répartition des taxes forestières entre l'Etat et les communes. La réforme forestière de 1994 et les lois de finances successives ont consacré la répartition des redevances forestières entre l'Etat, les communes et les communautés villageoises riveraines (50% pour l'Etat, 40% pour les communes et 10% pour les populations riveraines) (cf. politique, législation et réglementation forestières : art.68 de la loi de 1994 ; art. 112 du décret de 1995 ; art.10 du décret de 1998 ; arrêté conjoint de 1998 ; lettre circulaire du MINEF de février 1996 et lettre circulaire d'octobre 1999 ; loi des finances de 1995 à 2001).

Cette réforme visait une triple finalité : une finalité politique, à savoir, contribuer à la construction de la démocratie locale dans la gestion des revenus forestiers et accroître la participation des populations à la prise des décisions sur la gestion des revenus forestiers, asseoir une dynamique de débat, de discussion et de dialogue autour de la gestion des revenus forestiers ; une finalité économique et sociale : contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés villageoises (réalisation des œuvres sociales ; adductions d'eau, construction et entretien des routes, écoles, case-santé, médicaments, projets, etc.) (cf. art. 3 et 7 (2) de l'arrêté conjoint du 29 avril 1998 fixant les modalités d'emploi des revenus de l'exploitation forestière destinés aux populations villageoises et une finalité écologique : accroître et garantir une gestion rationnelle et durable des ressources forestières.

Sur tous les plans, il s'agissait de construire le développement local envisagé comme un processus dynamique de construction du mieux-être des populations basé sur la gestion des ressources locales dans une démarche où les acteurs se rencontrent, échangent, développent et mettent en oeuvre un projet de société.

L'atelier des 6 et 7 juin 2002 avait pour but d'esquisser un premier bilan général de l'impact de cette réforme sur le développement local au Sud-Cameroun. Il se dégage clairement que ce bilan est encore mitigé. Il y a certes des acquis ; mais son application pose encore de nombreuses difficultés sur le terrain.

Karsenty Alain, Décentralisation et gestion des ressources naturelles renouvelables ; Bibliographie en langue française orientée vers les questions africaines, CIRAD –GERDAT, 2000, 120 Pages

Ce travail bibliographique réalisé en grande partie par Alain Karsenty s'inscrit dans un programme de recherche sur la gestion décentralisée des ressources naturelles renouvelables et des services publics ruraux.

Réseau africain d'action forestier, décentralisation et RTI, USAID, mai 1998, 107 Pages

TITIANE BA Amadou et Henry LO – ISE, Gestion de l'environnement : les perspectives de régionalisation, Université Cheik Anta Diop, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, juin 1997, 40 Pages.

Le comité d'organisation de la journée présidée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature a demandé à l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'UCAD d'assurer en particulier les préparatifs et la réalisation d'une table-ronde sur le thème : « **Gestion de l'environnement : les perspectives de la régionalisation** » qui a eu lieu le mercredi 04 juin 1997 , dans l'amphithéâtre n°7 de la Faculté des Sciences.

L'importance et l'actualité du thème ont drainé une assistance importante très variée dans la composition (113 participants). Après avoir expliqué et souligné les raisons de son intérêt pour l'ISE, le Ministre est revenu sur le thème de journée pour souligner tout l'intérêt que le Gouvernement attache à l'application de la réforme sur la réglementation, rappelant l'impérieuse nécessité d'être à l'écoute des populations et de les impliquer dans le processus de décision de manière générale et plus spécialement en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, M. Abdoulaye Bathily a insisté sur l'opportunité qu'offre cette dernière étape de la décentralisation et les initiatives prises dans ce sens par son département à travers des fora comme celui d'Agnam Thiodaye et Velingara, mais aussi sur de nombreux enjeux et les défis à relever. Il devait, avant de se retirer, souhaiter des échanges fructueux sur le thème d'une importance capitale pour le Sénégal et réaffirmer tout l'intérêt qu'il attachait aux conclusions de cette table ronde.

Tests de lois et règlements sur la décentralisation

Juridis, Revue de Droit et Science Politique, numéro 45, Presses Universitaires d’Afrique, 2001, 106 pages.

République du Cameroun, loi n° 74/23 du 5 décembre 1974, portant organisation communale, Pages 15-64

République du Cameroun, décret n° 94/232 du 5 décembre 1991 précisant le statut et les attributions des receveurs municipaux , PP 313 – 317

République du Cameroun, décret n°81/148 du 13 avril 1981 fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats et conseillers municipaux, PP 243 – 252

République du Cameroun décret n° 15/341 du 19 mai 1975 fixant la contexture du budget communal, Pages 167 – 200

République du Cameroun, loi n°87/015 du 15 juillet 1987 parlant création des communautés urbaines, Pages 107 – 123.

République du Mali, lois et décrets de la décentralisation, mars 1999, 104 Pages

République du Sénégal, Textes de lois de la Décentralisation, Avril 1996, 187Pages.

Le Sénégal, depuis son accession à la souveraineté, a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente, mais désormais irréversible.

Quelques dates significatives illustrent cette évolution très volontariste :

En 1960, le statut de commune de plein exercice est élargie à toutes les communes.

En 1966, le Code de l’Administration communale est promulgué par la loi n° 66.64 du 30 juin 1966, réunissant en un texte de référence unique, les différentes lois qui réunissaient l’institution communale.

En 1972, la loi n° 72-25 du 25 avril 1992 crée les communautés rurales.

En 1990 enfin, la loi n°90. 35 du 8 octobre 1990 modifie à nouveau le Code de l’Administration communale et verse les communes à statut spécial dans le droit commun ; la loi n° 90.37 du 8 Octobre 1990 retire la gestion des communautés rurales aux sous-Préfets et la remet entre les mains des Présidents de Conseils ruraux.

Au terme de cette évolution, l’ensemble du Sénégal est couvert par 48 Communes et 320 communautés rurales, soit au total 368 collectivités locales.

Cette architecture administrative, qui a l’avantage de ne pas découper le territoire national en un nombre excessif de communautés humaines trop souvent dépourvues de moyens, comme c’est le cas dans de nombreux pays dont la géographie et l’histoire sont différentes des nôtres, a cependant besoin d’évoluer sur deux plans :

- 1) Il est temps de mieux répondre à l’exigence du développement économique en créant entre les administrations centrales de l’Etat et les Collectivités locales de base des structures intermédiaires, les régions, destinées à servir de cadre à la programmation du développement économique, social et culturel, et où puisse s’établir la coordination des actions de l’Etat et celles des collectivités.

2) Il est temps de mieux approfondir la décentralisation, en considérant les collectivités locales comme majeures, ce qui conduit à substituer un contrôle de légalité a posteriori, à l'actuel contrôle d'approbation a priori, centralisé.

Ainsi, avec la réforme institutionnelle de la région, commandée par l'accélération du développement du pays et le rapprochement des décisions à la base, le Sénégal entame-t-il une nouvelle phase de sa réforme.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un « code des collectivités locales », partie législative, qui sera complété par ses textes réglementaires d'application, afin que soit rassemblé en un document unique à l'usage des élus l'ensemble des règles qui organisent la démocratie locale.

Le principe général qui inspire cette réforme, telle que l'a voulue le Président de la République, se résume en deux mots : liberté et proximité. Des autorités décentralisées et proches des citoyens, libres de leurs décisions, des représentants de l'Etat sur le terrain dotés de pouvoirs déconcentrés, un contrôle de légalité adapté et rapproché.